

**RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE
ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA (CCJA)
ANNEE 2002**

Page

| | |
|---|----|
| RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2002..... | 28 |
|---|----|

I– Etat des affaires soumises à la cour

II– Fichier régional du RCCM

III– Le Centre de documentation, recherche, bibliothèque et archives

IV– Mise en place de l'administration

V– Missions et rencontres

**RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE
ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA - ANNEE 2002**

L'activité de la Cour commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, a porté, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, sur les procédures contentieuses, consultative, arbitrale et sur le Fichier Régional du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, d'une part et sur la poursuite de la mise en place de son administration ainsi que sur la participation à des rencontres, d'autre part.

I. ETAT DES AFFAIRES SOUMISES A LA COUR

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, la Cour a reçu deux (02) demandes d'avis consultatif et une (01) demande d'arbitrage.

1. Procédure contentieuse

| | |
|--|----|
| 1- Affaires inscrites au registre au 31 décembre 2002..... | 92 |
| 2- Affaires jugées..... | 36 |
| - Arrêts rendus..... | 28 |
| - Arrêts de jonction de procédures | 02 |
| - Ordonnances rendues..... | 06 |
| 3- Affaires en instance..... | 56 |

Récapitulatif

| <i>Années</i> | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | TOTAL |
|-----------------------------|------|------|------|------|---------------------------|------|-------|
| <i>Affaires</i> | | | | | | | |
| Pourvois en cassation reçus | - | 1 | 3 | 5 | 26 | 57 | 92 |
| Affaires jugées | - | - | - | -* | 11 (2 arrêts jonction) | 25 | 36 |
| Affaires en instance | - | - | - | - | - | - | 56 |

Récapitulatif des recours en cassation par pays :

| Numéro d'ordre | Années | | | | | | TOTAL |
|----------------|----------------|------|------|------|------|------|-----------|
| | Affaires | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | |
| 1 | CAMEROUN | | | 2 | 6 | 12 | 20 |
| 2 | CENTRAFRIQUE | | 1 | | | 1 | 2 |
| 3 | CONGO-BRAZZA | | | | | 1 | 1 |
| 4 | COTE D'IVOIRE | | 1 | 1 | 18 | 34 | 54 |
| 5 | GABON | | | 1 | | 1 | 2 |
| 6 | GUINEE-CONAKRY | | | | | 3 | 3 |
| 7 | MALI | | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 |
| 8 | NIGER | | | | | 2 | 2 |
| 9 | SENEGAL | | | | 1 | 1 | 2 |
| 10 | TCHAD | 1 | | | | | 1 |
| | TOTAL | | | | | | 92 |

2. Procédure consultative

La Cour a, en cette matière, reçu deux demandes d'avis consultatif émanant :

- du Tribunal Régional hors classe de Dakar en République du SENEGAL sur la question de la détermination de la juridiction compétente pouvant connaître de l'action en résiliation du bail commercial ;
- du Secrétaire Permanent de l'OHADA sur le projet d'Acte uniforme relatif aux contrats de transport de marchandises par route.

En ce qui concerne la dernière demande, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, en sa séance plénière du 17 décembre 2002, a émis un avis favorable à l'adoption du projet d'Acte uniforme relatif aux contrats de transport de marchandises par route, sous réserves des corrections qu'elle y a apportées.

La demande du Tribunal Régional hors classe de Dakar suit son cours.

Récapitulatif des avis consultatifs (origine) :

| Années Origine | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | TOTAL |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| COTE D'IVOIRE | | | | 1 | - | | 1 |
| GABON | | | 1 | | - | | 1 |
| MALI | | | 1 | | - | | 1 |
| SECRETARIAT PERMANENT | 3 | 5 | | 1 | - | 1 | 10 |
| SENEGAL | | | 1 | | - | 1 | 2 |
| TOTAL | 3 | 5 | 3 | 2 | 0 | 2 | 15 |

3. Procédure d'arbitrage

La Cour a reçu une demande d'arbitrage émanant d'un avocat du CONGO Brazzaville. Celle émanant d'un avocat du CAMEROUN reçue en 2001 a fait l'objet d'une décision.

L'administration de la procédure arbitrale dans le dossier reçu en 2000 connaît une évolution normale.

Quant à l'affaire introduite en 2001 par un cabinet d'avocats exerçant en COTE D'IVOIRE, la Cour a confirmé les trois arbitres désignés par les parties et a procédé à la constitution du Tribunal arbitral. Elle n'attend que le versement de la provision totale pour frais de l'arbitrage en vue de transmettre le dossier au tribunal ainsi constitué.

Récapitulatif

| Années Affaires | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | TOTAL |
|----------------------------------|---------------|-------------|-------------|---------------|--------------|
| Demandes introduites | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 |
| Sentences ou décisions | 1 décision | - | - | 1 décision | 2 |
| Affaires en instance | - | - | - | | 3 |

II. FICHER REGIONAL DU RCCM

Le greffe de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA a reçu de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République Gabonaise les doubles des

fiches PO et MO du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier des tribunaux de Libreville, Franceville, Makokou, Lambaréné, Tchibanga, Koulamoutou et Port-Gentil.

Récapitulatif des envois :

| Années Affaires | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | TOTAL |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| CONGO | | | 1 | | 1 |
| GABON | | | | 2 | 2 |
| TCHAD | 2 | 1 | | | 3 |
| TOGO | | | 1 | | 1 |
| TOTAL | 2 | 1 | 2 | 2 | 7 |

III- LE CENTRE DE DOCUMENTATION, RECHERCHES, BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES

Le Centre de Documentation, Recherches, Bibliothèque et Archives a reçu des ouvrages de l'UNOPS (sur fonds belges) pour la constitution d'un fonds documentaire initial. Il a, en outre, reçu les manuels de l'UNIDA. A ce jour, tous ces documents ont été traités et la base de données documentaires a été de facto actualisée.

L'informatisation du Centre de Documentation et la mise en place du réseau informatique de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage permettra aux membres et au personnel de la Cour d'accéder, depuis leur bureau, aux bases de données documentaires et textuelles.

Une base de données jurisprudentielles est en voie d'être mise en place.

IV- MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION

L'équipement des différents services de la Cour en matériels de bureau a été rendu possible grâce aux fonds belges et aux fonds PNUD ;

- 1) Les fonds belges ont servi à équiper le Centre d'Arbitrage et de Documentation. Ainsi, la Cour a pu obtenir :
 - deux (02) copieurs de marque CANON
 - un (01) télécopieur
 - un (01) photocopieur de table
 - un (01) relieur thermique
 - des équipements informatiques : seize (16) ordinateurs, deux (02) serveurs, dix huit (18) onduleurs, deux (02) imprimantes, un (01) scanner, vingt (20) boîtes d'encre pour imprimantes,
 - des ouvrages pour la bibliothèque
 - un (01) téléviseur et un (01) magnétoscope.

N.B. : Reste l'impression du bulletin de jurisprudence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage.

2) Fonds du PNUD

Ces fonds ont permis à la Cour d'acquérir :

- des meubles de bureau,
- des meubles de la salle d'audience, de la salle de délibération et de la salle de conférence,
- des équipements informatiques : huit (08) micro-ordinateurs « écran plat », huit (08) imprimantes multifonctions, deux (02) ordinateurs portables et deux (02) imprimantes portables,

- une (01) valise satellitaire
- des travaux de câblage et de mise en réseau
- un (01) photocopieur pour la Direction Financière
- des lignes numériques.

La France a placé auprès du Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA un assistant technique qui est chargé d'aider les Ministères de la Justice des Etats membres de l'OHADA à mettre en œuvre les actions favorisant l'application du Droit OHADA dans leurs pays respectifs (mise en place du Fichier National et du Fichier Régional du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sensibilisation, information et formation du personnel judiciaire, diffusion du droit OHADA).

V- MISSIONS ET RENCONTRES

Pour promouvoir les objectifs fondamentaux de l'OHADA, les membres de la Cour ont eu des rencontres et participé à plusieurs réunions et séminaires au cours desquels des communications ont été présentées :

A ce titre, on notera la participation de :

- Monsieur le juge Maïnassara MAIDAGI à la réunion du Conseil d'Administration de l'ERSUMA, du 28 au 29 janvier 2002, à Porto Novo, au Bénin,
- Monsieur le Premier Vice Président à l'atelier sur les « modes alternatifs de Règlement des conflits », du 20 avril au 1^{er} mai 2002, à Washington DC, aux U.S.A.
- Monsieur le juge Maïnassara MAIDAGI à la « la semaine de l'Avocat » du 25 avril au 03 mai 2002, à Abidjan, en Côte d'Ivoire,
- Monsieur le juge DICKO à la Conférence débat « journée de l'étudiant en assistant de gestion et management », du 14 au 15 juin 2002, à Abidjan, en Côte d'Ivoire,
- Monsieur le Greffier en chef, Pascal Edouard

NGANGA au séminaire atelier sur le RCCM à l'ERSUMA, du 9 au 13 décembre 2002, au Bénin.

Le Président a participé :

- à la réunion OHADA au Ministère des Affaires Etrangères, le 17 juin 2002 à Paris, en France ;
- à la rencontre des trois chefs des Institutions de l'OHADA relative à la mission de la mise en place des outils de gestion financière et du personnel pour l'OHADA, du 06 au 13 juillet, à Cotonou, au Bénin ;
- à la réunion du Comité de Concertation et de Suivi. Restitution des travaux par les experts de l'étude sur la mise en place des outils de gestion financière et du personnel pour l'OHADA, du 16 au 21 novembre 2002 à Genève, en Suisse ;
- au séminaire organisé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à Douala du 14 au 17 décembre 2002 ;

- à une mission de sensibilisation à Dakar, avec le Secrétaire Permanent, sur les mécanismes susceptibles d'assurer à l'OHADA des sources de financements autonomes, du 17 au 20 décembre 2002.

La Cour a reçu :

- du 7 décembre 2001 au 02 janvier 2002, Monsieur Abdoul GUEYE pour une mission relative à l'installation de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage dans les nouveaux locaux.

- Les 11, 12 et 13 avril 2002 une mission d'information de la Cour de Justice de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) ;

- Les 2 et 3 septembre 2002 une mission sur la restitution des travaux de l'étude prospective et des mécanismes d'autofinancement des Institutions.

CONCLUSION

L'activité de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage a augmenté avec 57 nouveaux recours et un total de 56 affaires en cours au 31 décembre 2002, comme le montrent les statistiques ci-dessus. Avec l'application du droit OHADA dans les Etats-parties et l'accélération de l'intégration économique régionale, le volume des affaires que connaîtra la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ira croissant, sans oublier le fonctionnement du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier. Le recrutement d'un deuxième greffier devient une nécessité pressante.

Pour une meilleure gestion des fiches du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, les envois des fiches par les centres nationaux doivent être accompagnés des bordereaux récapitulatifs par année et par juridiction.

En se dotant des principaux outils de travail administratif répondant à ses besoins, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage vient ainsi de moderniser systématiquement et rationnellement ses moyens matériels. Elle a mené à bien ses actions grâce à l'attention soutenue des bailleurs de fonds. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Le Président

Seydou BA